

LES SUGGESTIONS DE L'ÉVÊQUE TUTU

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au ministre les paroles énergiques prononcées par le premier ministre aux Nations Unies il y a six mois. Il avait alors déclaré que le gouvernement était prêt à imposer des sanctions économiques totales et au besoin à rompre ses relations diplomatiques avec l'Union d'Afrique du Sud. Le ministre ne convient-il pas que, compte tenu de l'aggravation de la situation en Afrique du Sud, l'évêque Tutu a eu raison de suggérer que le Canada demande à ce que la réunion des dirigeants de pays du Commonwealth prévue pour août soit avancée à juin, ou qu'il prenne l'initiative et donne le ton avant la tenue de cette réunion?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada a précisément donné ce ton moral et pris cette initiative dans les interventions et les déclarations du premier ministre et de notre ambassadeur, M. Stephen Lewis, aux Nations Unies, dans le rôle qu'il a joué au Commonwealth et dans les travaux de Mgr Ted Scott, le représentant canadien au groupe des personnalités éminentes. Ce groupe existe. Il a beaucoup moins de raisons d'être optimiste que nous ne l'espérons. Néanmoins, ses membres préparent le plus rapidement possible leur rapport. J'ai appris ce matin qu'ils espéraient l'avoir terminé d'ici la fin de juin.

● (1420)

Je pense que ce serait alors le moment opportun pour envisager d'autres calendriers et voir s'il serait bon d'avancer la réunion actuellement prévue pour les dates du 3 au 5 août. A mon avis, il serait profondément regrettable de nous en prendre maintenant à ce groupe de bons offices qui a travaillé d'arrache-pied et efficacement jusqu'à présent . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Clark (Yellowhead): . . . et de l'interrompre sans lui laisser le temps de terminer ses travaux.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne l'engagement que le premier ministre avait pris dans le débat féministe d'août 1984 de protéger le droit des femmes à l'égalité en faisant figurer l'égalité de salaire à travail de valeur égale dans les marchés adjugés par le gouvernement au secteur privé, et sa promesse d'action positive en toute priorité. Ces promesses ne sont pas remplies pour ce qui est du projet de loi C-62, car son application n'est pas obligatoire.

Questions orales

M. le Président: À l'ordre. Voilà un long préambule. La question, s'il vous plaît.

Mme Finestone: Monsieur le Président, pourquoi la ministre ne veut-elle pas écouter les femmes canadiennes quand elles disent que le projet de loi n'est pas musclé, et présenter à nouveau le projet de loi à la Chambre en le faisant modifier par le Sénat avant qu'il ne devienne loi, pour réaliser ainsi les promesses prises par le premier ministre envers les femmes du Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi, premier du genre jamais présenté au Canada, comporte un mécanisme d'exécution des règles qu'il énonce. Ce mécanisme, indiqué par le juge Rosalie Abella dans son rapport, c'est la Commission canadienne des droits de la personne. Cet organisme va être muni, par application de ce projet de loi, de renseignements lui permettant de prendre des mesures pour éliminer la discrimination systématique, comme cela ne s'était jamais fait jusqu'ici. L'autre soir, devant le comité, le commissaire aux droits de la personne a demandé que ce projet de loi soit adopté en toute diligence.

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE MODIFIE PAS UN PROJET DE LOI

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, pourquoi, pendant le fameux débat sur les femmes et les questions féminines, le premier ministre avait-il prétendu à une volonté politique d'améliorer le sort des femmes? Ce n'est pas reflété dans le projet de loi. Vous n'avez pas d'application mandataire du tout et c'est seulement un paquet de décorations au lieu d'une loi qui a des «dents» et qui peut apporter vraiment une amélioration pour les femmes, les minorités et les regroupements d'handicapés.

Dites-moi pourquoi vous n'allez pas amender le projet de loi au Sénat et le rapporter à la Chambre?

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est bien évident qu'il y a désaccord. Bien sûr, il y a eu désaccord lorsque le parti libéral a voté contre l'équité en matière d'emploi. Cela ne m'étonne pas.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Pendant 14 ans, les députés libéraux n'ont rien fait au sujet de l'équité en matière d'emploi. Je ne m'étonne pas qu'ils continuent de parler contre. Je tiens à vous assurer, monsieur le Président, que nous mettons en oeuvre l'équité en matière d'emploi dans le cadre du programme de Planification de l'emploi, et déjà il y a 46 p. 100 des postes du programme Développement de l'emploi qui sont allés à des femmes.